



CHARTRE DU RÉSEAU

TELA BOTANICA

Le Réseau des Botanistes Francophones

Repères

« Un **Réseau** est une organisation légère, à l'échelle humaine, qui émerge du contact direct entre des personnes ayant un intérêt commun, tout en s'estimant et s'appréciant mutuellement.

Un Réseau est par définition utile à tous ses membres. Il est avant tout un lieu de mutualisation (des réflexions, des pratiques, du poids politique, des ressources, des projets...).

Il n'a pas pour vocation première de produire par lui-même, mais de mettre en commun ce que ses membres produisent, et de permettre à ses membres de produire et réfléchir ensemble. Son efficacité repose donc grandement sur sa capacité à mettre ses membres en relation, et à faire circuler tout ce qui peut circuler : information, réflexion, ressources, personnes...

Cette structuration en Réseau se base sur un a priori de non concurrence entre les actions des membres : mettre en commun ses compétences aide l'autre et fait progresser (chacun et) le groupe vers une finalité commune.

La structuration en Réseau se caractérise par son horizontalité et son absence de hiérarchie entre ses membres. Ce type de structure se distingue donc d'une fédération ou d'une union, dans lesquels peut exister une tentation d'uniformisation et de hiérarchisation. Le Réseau constitue donc une structuration appropriée à la mise en oeuvre de la démocratie participative.

Un Réseau se construit et s'invente en même temps qu'il se vit. Il n'impose pas une philosophie à ses membres, il tente d'en faire vivre une sur la base de celles des membres.

On n'adhère pas seulement à un Réseau, on en est partie prenante. »

Texte extrait de la Charte d'École et Nature, août 1998

L'identité du Réseau TELA BOTANICA n'est pas fondée sur la puissance de sa structure, mais sur sa capacité organisationnelle à mobiliser ses membres pour monter des projets collectifs. Elle assoit sa légitimité sur sa reconnaissance collective.

La finalité du Réseau

La finalité du Réseau Tela Botanica est de contribuer au rapprochement de tous les botanistes de langue française afin :

- de promouvoir la diffusion et la vulgarisation des connaissances botaniques,
- d'accroître la densité et l'efficacité des échanges et des relations entre les acteurs de cette discipline, notamment en facilitant l'émergence de projets collectifs,
- d'améliorer la représentativité des botanistes de langue française auprès des instances régionales, nationales, européennes et internationales,
- de créer de nouvelles vocations en aidant les naturalistes amateurs à se familiariser et se former au monde des plantes,
- de soutenir les initiatives en faveur de la protection de la biodiversité végétale.

Il se fixe pour objet d'organiser un espace de création, de communication et d'échanges au service de l'ensemble des botanistes de langue française, et, plus généralement de toutes les personnes intéressées par le monde végétal dans une éthique de respect de la nature, de l'homme et de son environnement.

Principes fondateurs du Réseau

Le fonctionnement du Réseau TELA BOTANICA obéit à des principes de base qui guident le choix de ses interventions.

Le Réseau est une organisation fondée sur la mutualisation et le partage. Pour cela il met gratuitement à disposition de ses membres des espaces projets permettant à des collectifs de travailler de façon collaborative sur tous les sujets touchant la botanique.

L'ouverture et la clôture de ces espaces projets sont réalisées par l'équipe Tela Botanica qui se réserve le droit de refuser ou clore des projets qui ne relèveraient pas des missions du Réseau ou qui seraient susceptibles de porter atteinte à des personnes physiques ou morales.

Tela Botanica diffuse une lettre d'actualité hebdomadaire dans laquelle toutes les personnes inscrites au réseau ont accès en écriture pour annoncer des événements ou rédiger des articles conformément aux conditions d'utilisation de ce service.

Tela Botanica se réserve le droit de corriger la forme de certains articles (illustration, orthographe, ajout d'informations) sans que le droit d'auteur attaché à ces publications ne soit altéré.

Tela Botanica se réserve également le droit de supprimer des articles ou des commentaires sur les articles qui seraient condamnables par la loi, injurieux ou susceptibles de porter atteinte aux personnes.

Licences et droits de reproduction

Tela Botanica favorise et encourage le libre partage des données et de la connaissance entre ses membres.

Aussi, les données publiées sur le site Internet de Tela Botanica par les membres du Réseau, qu'elles soient ou non téléchargeables, sont toutes placées sous une licence libre [Creative](#)

[Commons CC BY-SA version 2.0](#) ou supérieure, pour les oeuvres relevant du code de la propriété intellectuelle, et sous licence [OdBL 1.0](#) ou supérieure pour les bases de données factuelles.

Il est expressément demandé aux membres du réseaux et autres utilisateurs de ces données de respecter les termes de ces licences, notamment en ce qui concerne la citation de leurs auteurs.

Animation du Réseau

Le Réseau Tela Botanica est animé par l'association Tela Botanica.

Cette association, régie par la loi de 1901, a conçu et développé le Réseau à partir de 2000. Elle en assure la gestion et la direction :

- elle est garante de la pérennité, du bon fonctionnement et de l'éthique du Réseau,
- elle gère financièrement le Réseau,
- elle représente officiellement le Réseau au sein des différentes instances régionales, nationales, européennes et internationales,
- elle accueille et encadre les salariés chargés de faire fonctionner le Réseau,
- elle définit la stratégie générale du Réseau : choix des interventions privilégiées et du champ d'action, campagnes de communication, recherche des financements, etc.
- elle se prononce sur le choix définitif des projets.

Sa composition, son administration et ses moyens sont définis dans ses statuts

Evolution de la charte du Réseau

La charte du Réseau Tela Botanica est un outil au service de l'ensemble des membres du Réseau.

Sa réactualisation est assurée par l'Association Tela Botanica en fonction de l'expérience tirée de sa propre histoire et de celle du déroulement des projets réalisés par les membres du Réseau.

Sa diffusion est publique afin que chacun puisse en avoir connaissance.

Toute personne qui ne respecterait pas les principes de la Charte est susceptible de se voir retirer le droit d'appartenir au Réseau.

Cette charte est soumise à l'ensemble des inscrits au réseau, qui peuvent proposer des amendements.

Toutes les modifications de la charte devront être approuvées par l'Assemblée Générale, sur proposition du CA, dans les conditions indiquées à l'Article 8 des statuts.

Approuvé en AG Le 30 mars 2019